Le carbone au CNPF, un savoir-faire au service des forestiers et des entreprises responsables

par Olivier Gleizes, CNPF-CRPF Occitanie

25 min

En savoir +

https://www.cnpf.fr/carbone

Le CNPF est pionnier dans la réalisation de projets carbone forestiers. Il déploie son expertise sur trois attentes : faire connaître le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique, proposer des projets carbone à des entreprises engagées dans une démarche de développement durable ou de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et permettre à des propriétaires de concrétiser des projets forestiers qui n'auraient pas vu le jour sans l'apport de ces financements innovants. Immersion au cœur de plusieurs projets carbone développés par le CNPF dans les territoires avec déjà des premiers enseignements.

Du haut de ses 1 912 m d'altitude, le mont Ventoux domine fièrement le Comtat Venaissin. En ce jour de fête nationale du 14 juillet 2016, les cyclistes du Tour de France, partis de Montpellier, grimpent les pentes raides du Géant de Provence, essuyant au passage les très fortes bourrasques de mistral. Sous les vivats et les hourras de la foule en liesse, concentrés sur leur effort surhumain, les forçats de la route n'ont probablement pas eu le temps d'admirer la beauté du paysage environnant. Les cédraies emblématiques et autres forêts de pins contribuent pleinement à constituer cet écrin forestier jusqu'aux pierriers sommitaux « lunaires » qui confèrent au mont Chauve sa silhouette si reconnaissable. Pourtant, sur les plateaux de Sault et d'Albion et sur le piémont du mont Ventoux, le CRPF a constaté ces dernières années la multiplication de coupes rases « opportunistes » pour mobiliser de jeunes peuplements bien avant leur âge d'exploitabilité, avec pour objectif la production de bois énergie pour les centrales à biomasse ; cette pratique est particulièrement néfaste vis-à-vis du carbone dans la mesure où la valorisation des bois n'est pas optimisée, puisque du potentiel bois d'œuvre alimente des chaufferies à biomasse…

Un contrat carbone pour que la forêt perdure

Le CNPF a donc proposé à Amaury Sport Organisation (A.S.O.) — société organisatrice du Tour de France — de participer à un projet de subvention à des propriétaires qui feraient le choix d'une gestion durable de leur parcelle plutôt que de faire des coupes rases précoces non justifiées et avec un impact sur le paysage. Le CNPF s'est associé au syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du mont Ventoux (SMAEMV) dans le cadre de ce partenariat tripartite. Neuf propriétaires ont répondu à cet appel et plus de 50 hectares ont ainsi été mis en gestion (cloisonnements dans des peuplements résineux de pin noir, pin sylvestre, pin maritime et cèdre et balivages dans des taillis de chêne) sur les communes de Revest-du-Bion, Sault, Saint-Christol, Saint-Trinit. C'est le cas de Michel Jourdan qui

https://youtu.be/naRDyVeyYCE?list=PLIuS62exqjS5C5A7_tucFRg34nc60JbeV

Olivier Gleizes © CNPF

L'engagement de la société organisant le Tour de France a aidé l'ouverture de cloisonnements et la réalisation d'une éclaircie sélective dans le peuplement de pin laricio de Corse de M. Jourdan. ▶

Olivier Gleizes © CNPF

▲ *Jean-Michel Préault à côté d'un aulne de Corse, dans une des parcelles du projet carbone. La diversification feuillue et l'adaptation des forêts cévenoles au changement climatique a été l'une des préoccupations du CNPF, des propriétaires et du Groupe La Poste.*

justifie son engagement dans le projet par une conception différente de la gestion actuellement pratiquée : « La forêt ne m'appartient pas ; j'en suis le dépositaire. Ce que je voudrais, c'est que la forêt perdure et qu'elle puisse rapporter sans qu'on ait besoin de la raser totalement ; c'est pour cela qu'ils font des coupes rases anticipées : c'est pour que ça leur rapporte, parce qu'ils ont une mauvaise passe, alors ils décident de couper 10 hectares pour faire du bois et pour faire de l'argent. »

Pour Michel Jourdan, l'aide d'A.S.O. est un véritable coup de pouce apporté en faveur de la mise en gestion de ces forêts surcapitalisées, faute de gestion dans le passé. « Ça ne me fait pas gagner de l'argent, ajoute-t-il, mais je vais pouvoir valoriser ma forêt comme j'en avais envie. C'est vrai que j'ai des beaux cèdres. Psychologiquement faire du bois d'œuvre, c'est mieux que faire du bois de chauffage et on sait que ça va stocker le carbone aussi. »

Après ce périple dans la Provence de Jean Giono et d'Elzéard Bouffier – *L'homme qui plantait des arbres* –, nous quittons les hauteurs du plateau de Sault et atteignons la plaine. À partir de Carpentras, notre route serpente entre les oliveraies et les vignobles renommés du Comtat Venaissin (Beaumes-de-Venise, Vacqueyras, Gigondas, Rasteau, Cairanne) avec un panorama unique sur les Dentelles de Montmirail dominées par le mont Ventoux en arrière-plan. En franchissant le Rhône, nous tournons désormais définitivement le dos au Vaucluse et remontons les gorges de l'Ardèche et sa très célèbre grotte Chauvet ; nous faisons un arrêt aux Vans, à la frontière du Gard.

Olivier Gleizes © CNPF

▲ *Une expérimentation inédite d'enrichissement en feuillus méditerranéens sous couvert diffus de pin maritime est réalisée. La même expérimentation avec le pin de Salzmann est effectuée. L'objectif est d'avoir à terme des peuplements mélangés.*

Regroupement de propriétaires forestiers dynamisant

Introduit initialement pour son bois afin de constituer les boiseries des mines de charbon — aujourd'hui fermées — des Cévennes gardoises à la fin du XIXe siècle, le pin maritime recouvre aujourd'hui une grande partie du paysage forestier ; il a su tirer parti de sa dynamique de croissance dans le jeune âge pour étendre son aire de répartition. Les habitants de ces villages cévenols montagnards ont même tendance à regretter l'omniprésence du pin maritime, comme s'il eût colonisé tout le paysage — constat parfois mâtiné d'une réelle aversion envers cette essence. Le pin de Salzmann, espèce endémique cantonnée à quelques peuplements résiduels, doit, quant à lui, faire profil bas ; un accroissement plus faible, un risque d'hybridation avec les pins noirs (pin laricio de Corse) et la concurrence du pin maritime semblent réduire à néant toute cohabitation sur ce territoire cévenol. Ce combat semblait perdu d'avance, notamment après l'incendie du 2 septembre 2014 à Banne qui faisait partir en fumée quelque 80 hectares d'un jeune peuplement de pin de Salzmann… bientôt suivi par un deuxième incendie le 21 juillet 2015 sur la commune voisine, à Malbosc détruisant un massif de pin maritime ! Mais c'était sans compter sur le dynamisme et le volontarisme des forestiers et des acteurs locaux (Office national des forêts, Centres régional de la propriété forestière, communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes…) et d'un jeune retraité et propriétaire forestier à la tête d'une association de regroupement des propriétaires du territoire : l'association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) des Cévennes ardéchoises.

Alors que le soleil rayonne ardemment sur les petites parcelles des Cévennes ardéchoises en cette journée de juillet 2018 et que les cigales accrochées aux pins maritimes chantent fort, nous retrouvons Jean-Michel Préault, président de l'ASLGF, dans une parcelle où une expérience inédite d'enrichissement en pin de Salzmann dans des peuplements diffus de pin maritime a été réalisée (les deux pins ne présentant aucun risque d'hybridation) : « On se trouve en face d'un pin de Salzmann qui a été planté il y a 2 ans de cela ; ce pin est tout à fait emblématique et endémique du sud Ardèche ; emblématique au sens où c'est une espèce ancienne qui date de la dernière glaciation ; emblématique par sa valeur de patrimoine ; emblématique aussi par sa valeur d'avenir ; c'est un arbre qui a su s'adapter à différents changements. On pense qu'il pourra aussi s'adapter très bien aux réchauffements climatiques annoncés. Il constitue une alternative au pin maritime qui est très présent. »

Qu'ils soient privés ou publics, les forestiers travaillent ici main dans la main ; c'est pourquoi le CNPF a proposé au financement du Groupe La Poste, ce projet multi-partenarial associant forêts privée et publique. C'est un point positif sur lequel Jean-Michel Préault ne manque pas de réagir : « C'est un partenariat

Olivier Gleizes © CNPF

▲ *Les aulnes de Corse introduits dans les Cévennes ardéchoises présentent une très bonne croissance après seulement deux saisons de végétation.*

https://youtu.be/sT78KdC-BPs?list=PLIuS62exqjS5C5A7_tucFRg34nc60JbeV

« Sans le contrat CLIMAT+ Territoires *avec La Poste, ces petites parcelles regroupées dans l'ASLGF n'auraient pas pu être reboisées » Jean-Pierre Compain, président de l'ASLGF Terre de Peyre.* ▶

Olivier Gleizes © CNPF

aussi avec les forêts communales de Banne, Malbosc et Saint-Paul-le-Jeune, où on a pu faire du cofinancement de reboisement et d'enrichissement en aidant ces plants. Ils ont très bien repris comme les feuillus d'ailleurs, malgré l'été très sec de 2017. »

Une diversification d'essences grâce au contrat carbone

En effet, l'été 2017 aurait pu être fatal à ces milliers de plants feuillus introduits dans les parcelles incendiées des propriétaires privés de l'association cévenole. Mais à notre grande satisfaction, nous découvrons un taux de reprise exceptionnel et des croissances en hauteur remarquables pour ces terrains pauvres et ce climat marqué par des influences méditerranéennes. « Cette parcelle appartient à l'un de nos propriétaires, indique Jean-Michel. On y a effectué des reboisements avec différents feuillus méditerranéens avec l'appui de La Poste. On a choisi différents feuillus qui étaient de type méditerranéen et qui allaient résister à un climat aux étés très chauds et très secs ici, comme l'alisier torminal, l'aulne de Corse, le cormier, le micocoulier entre autres… une petite dizaine de feuillus divers et ceci dans le but de faire un peu un contraste avec le pin maritime qui est l'espèce dominante dans cette vallée ; on tente de créer une sorte de biodiversité en apportant des feuillus plus résistants à l'incendie que le pin maritime et peut-être — on l'espère en tout cas — plus résistants au niveau risque de changement climatique. » Et Jean-Michel a raison d'être optimiste : alors que l'été 2017 a été marqué par une absence de précipitations, les jeunes feuillus introduits au printemps 2017 ont malgré tout bien poussé : les aulnes de Corse, les cormiers et les érables planes dépassent déjà les gaines de protection contre le gibier !

Un projet carbone du CNPF, c'est avant tout un accompagnement des propriétaires par ses techniciens et un suivi sur le moyen terme, à tout le moins, du projet ; ces plantations innovantes associant des mélanges feuillus (aulne de Corse, chêne rouge d'Amérique, cormier, alisier torminal, érable plane, micocoulier, tilleul à petites feuilles, frêne à fleurs, érable à feuilles d'obier, chêne pubescent) feront l'objet d'inventaires et de suivis par le CNPF.

Olivier Gleizes © CNPF

◀ *Un contrat carbone pour reboiser en douglas, protégés contre le gibier par deux tuteurs.*

« Après une tempête, seul un financement externe permet de replanter ces parcelles. » Michel Fanget dans une des parcelles reboisées. ▼

Olivier Gleizes © CNPF

Un partenariat carbone gagnant – gagnant entre les entreprises et les forestiers

Nous poursuivons notre périple en prenant de l'altitude dans les Cévennes lozériennes que nous laissons pour nous diriger désormais aux confins de la Margeride vers la nouvelle commune de Peyre-en-Aubrac (anciennement Aumont-Aubrac). Sur ce territoire, des forestiers regroupés en association (ASLGF) ont souhaité participer à un projet carbone avec le Groupe La Poste pour reconstruire notamment des parcelles détruites par les tempêtes et les neiges lourdes. Malgré une présence importante du gibier, les reboisements (douglas, mélèze, épicéa, feuillus divers) sont dans l'ensemble réussis. Certains propriétaires ont tout de même dû protéger les jeunes plants résineux appétants par la pose de deux tuteurs. Jean-Pierre Compain, président de l'ASLGF Terre de Peyre et directeur de l'école forestière de Javols, est intimement convaincu de l'importance de ce type de partenariat entre forestiers et entreprises engagées, soulignant l'effet incitatif pour de petits propriétaires et l'importance de la surface de travaux réalisés : « Le contrat CLIMAT+ Territoires avec La Poste a permis de reboiser un certain nombre de parcelles, au niveau de l'association — des parcelles de petites surfaces qui sans ce type de projet n'auraient jamais pu être reboisées. Au total, entre les boisements, les reboisements et l'amélioration des peuplements, on a pu travailler environ 36 ha ».

Ensemble pour replanter

En remontant la « Méridienne » (autoroute A75), nous accédons au grand territoire des Combrailles dans le Puy-de-Dôme, au nord-ouest de Clermont-Ferrand où des travaux de remise en production de peuplements détruits par la tempête et non valorisables ont fait l'objet de reboisements avec des essences adaptées à ces stations productives. Michel Fanget, jeune retraité et propriétaire de quelques parcelles, nous accueille et nous explique la genèse du projet : « Cette parcelle était plantée en épicéa, puis complètement ravagée en 1999 lors de la tempête de décembre et l'ancien propriétaire avait laissé la parcelle dans un état que je qualifierais de "post-tempête". J'ai racheté la parcelle en 2015, mais il y avait un travail énorme à faire. La seule alternative de sylviculture qui pouvait exister était la replantation. La parcelle fait 4 hectares, le coût d'une plantation est relativement élevé. J'ai eu la chance de pouvoir intégrer le projet CLIMAT+ Territoires à ce moment-là, qui était piloté par le CNPF. Nous avons créé une association syndicale libre, qui nous a permis de nous grouper et de mener un projet de replantation. Grâce au CNPF et à cette ASL, nous avons pu le faire et je tiens à souligner le rôle de La Poste, qui nous a apporté un financement tout

https://youtu.be/v73pxTPECEQ?list=PLluS62exqjS5C5A7_tucFRg34nc60JbeV

Olivier Gleizes © CNPF

L'appui de La Poste a été primordial pour engager le balivage de ce taillis de châtaignier en Haute-Vienne. Cette parcelle devient une vitrine régionale de production de bois d'œuvre de châtaignier ▶

Olivier Gleizes © CNPF

▲ Croissance juvénile époustouflante du mélèze d'Europe ! Les visites des parcelles reboisées avec l'aide de La Poste sont motivantes et gratifiantes pour les partenaires du contrat carbone.

à fait intéressant ». 11 hectares de reboisement en douglas et épicéa pour 6 propriétaires sont ainsi réalisés en 2016. Place maintenant aux dégagements pour assurer un avenir au jeune peuplement. Les propriétaires, très concernés par le projet, assurent eux-mêmes ces travaux de dégagement des plants face à la concurrence du genêt, de la ronce et de la fougère. Michel Fanget s'est même amusé à calculer le taux de reprise de ses plants ; il estime ainsi que 98 % de ses douglas sont vivants trois ans après la plantation ; de quoi être serein pour l'avenir !

Cap sur l'ouest dans le Périgord-Limousin, territoire verdoyant. Surplombant un des innombrables étangs du territoire, le château de Montbrun, construit à la fin du XII[e] siècle à Dournazac, est un vestige de l'histoire de France. À proximité du Grand Puyconnieux, un des sommets des monts de Châlus, le château et son spectaculaire donjon quadrangulaire sont aujourd'hui un des sites phares touristiques de Haute-Vienne, et également la porte d'entrée à un projet collaboratif sur les taillis de châtaignier.

Améliorer la sylviculture du châtaignier

Le châtaignier tient une place importante sur ce territoire qui a su préserver une filière de transformation très dynamique de cette essence avec des scieries et des entreprises artisanales (vanneurs, feuillardiers…). On y trouve d'ailleurs de très bonnes stations sur lesquelles les taillis peuvent être convertis en futaie sur souche afin de stocker davantage de carbone et éviter un stade précoce de coupe à blanc du peuplement (aux alentours de 20 ans). Cette méthode présente l'avantage de **produire rapidement beaucoup de bois d'œuvre, qui pourra être valorisé dans les charpentes, les lambris, les parquets… et prolonger ainsi le stockage du carbone dans la construction bois.** Toutefois, il faut constater que c'est exclusivement la gestion en taillis simple qui se pratique sur ce territoire ; le CRPF a donc souhaité regrouper les propriétaires les plus motivés à engager des travaux de balivage sur les meilleures stations.

Quels qu'aient été leurs efforts, les acteurs locaux ont peiné à trouver des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) qui ont accepté de réaliser des balivages plutôt que des coupes à blanc et ce, alors même qu'il existe sur ce territoire une filière du châtaignier. Dans ce contexte, l'aide de La Poste a été primordiale pour prendre en charge la part d'autofinancement des propriétaires et les motiver à s'engager dans ce type de chantiers. René Léonard, propriétaire dans l'ASLGF Forêt Agir Limousin, s'arrête sur ce point bloquant : « Les entreprises de travaux forestiers avaient l'habitude de faire des coupes rases (des coupes à blanc) et là, on demandait au contraire de faire une sélection, une amélioration de l'existant, mais sans faire une coupe totale et donc

Patrick Rey © CNPF

Patrick Rey © CNPF

L'hôpital de Nontron a atténué son empreinte carbone en finançant un arboretum pour tester l'adaptation de nouvelles essences au changement climatique, avec la participation des écoliers du village. ▶

il y a des contraintes supplémentaires pour les ETF et c'est là où justement l'appui financier de La Poste a permis de rémunérer un petit peu mieux les ETF de façon à ce que les chantiers puissent se faire. » La dizaine d'hectares de taillis balivés constitue aujourd'hui une vitrine qui servira à convaincre d'autres propriétaires à s'engager sur la voie d'une gestion du châtaignier sur le long terme.

D'autres propriétaires ont réalisé des boisements, notamment en mélèze d'Europe, essence qui donne des résultats spectaculaires dans le jeune âge. Après seulement trois saisons de végétation, les mélèzes font déjà 3 m de haut en moyenne !

Le président de l'ASLGF Forêt Agir Limousin, Lionel Moreau, considère ce projet carbone comme une démarche citoyenne. « Cette démarche sur laquelle nous nous sommes retrouvés avec nos deux partenaires — le CNPF et La Poste — c'est une démarche citoyenne à la fois de valorisation du patrimoine forestier dont nous avons hérité ou que certains de nos adhérents ont acquis et à la fois d'action sur le changement climatique actuel par une meilleure séquestration du carbone dans nos forêts. C'est également la prise en compte des caractéristiques socio-économiques de notre territoire de façon à pouvoir intervenir dans le présent, mais aussi pour l'avenir pour avoir une meilleure production forestière, pour améliorer la biodiversité et puis — pourquoi pas ? — pour assurer une meilleure régénération de nos forêts. Ce partenariat avec La Poste est donc lié à un certain nombre de principes communs sur lesquels nous nous sommes véritablement retrouvés et sur lesquels nous avons pu construire ensemble une démarche : à la fois dans le cofinancement de ces actions, qui n'auraient pas pu se réaliser autrement qu'avec ce soutien, mais aussi en se retrouvant sur une façon beaucoup plus globale de vivre au quotidien notre action et d'avoir un impact sur le changement climatique et ses effets sur notre situation présente sur le court, le moyen et le long terme. Nous espérons véritablement que cette collaboration pourra continuer dans les années à venir ; en tout cas notre association et nos adhérents sont mobilisés et nous sommes tout à fait prêts à continuer à travailler dans ce même état d'esprit et sur ces principes avec La Poste et le CNPF ». De nombreuses visites ont lieu sur le territoire ; gageons que ces chantiers inciteront à augmenter la surface annuelle de balivage dans le secteur !

Tester de nouvelles essences

Notre route nous mène maintenant vers le sud, à quelques kilomètres seulement du projet haut-viennois, dans le Périgord vert où nous allons à la rencontre des écoliers de Saint-Martial-de-Valette dans le cadre de l'opération « La forêt s'invite à l'école » ; ces derniers participent au boisement d'Alain Lapeyre, cofinancé par le centre hospitalier de Nontron. Astrid Soula, la responsable développement durable de l'hôpital, explique que le centre hospitalier est engagé depuis 2010 dans une politique de développement durable et lie cette action à une volonté de limiter l'impact de la consommation annuelle de papier de l'établissement. Elle s'est rapprochée du CNPF pour atténuer son empreinte carbone par du stockage de carbone en forêt. Elle insiste sur la portée expérimentale de ce petit arboretum réalisé avec 250 plants de chêne rouge d'Amérique, chêne sessile, chêne pédonculé, pin laricio de Corse et cèdre de l'Atlas, car « cette plantation permettra de tester l'adaptation de ces essences dans un contexte de changement climatique ».

Tableau 1 - Exemple d'estimation qualitative des co-bénéfices

	Lozère	Puy-de-Dôme	Haute-Vienne	Ardèche	Dordogne
Séquestration du CO_2	☑☑☑☑	☑☑☑☑☑	☑☑☑☑	☑	☑☑☑☑
Enrichissement de la biodiversité/Intégrité environnementale/ Beauté des paysages	☑☑	☑☑☑	☑☑☑	☑☑☑☑☑	☑☑☑☑
Caractère innovant et démonstratif sur le territoire	☑☑	☑☑	☑☑☑☑☑	☑☑☑☑☑	☑☑☑☑
Participation à l'emploi local	☑☑☑☑	☑☑☑☑	☑☑☑☑☑	☑☑☑☑	☑☑☑☑
Adaptation au changement climatique	☑☑☑	☑☑☑	☑☑☑☑	☑☑☑☑☑	☑☑☑☑☑

En quittant le Périgord vert dans le nord de la Dordogne, nous nous arrêtons maintenant dans le Périgord blanc entre Périgueux et Bergerac vers le sud du département où l'avenir de l'essence emblématique du territoire est malheureusement bien plus préoccupant. Le châtaignier y subit des dépérissements intenses sur d'importantes surfaces. La faute aux nouvelles conditions climatiques (étés plus secs) ?, à l'épuisement des souches de taillis ? Difficile de donner une réponse. Toujours est-il que pour le groupement forestier du Vernois, sans l'aide de La Poste, la transformation de ces jeunes taillis moribonds n'aurait pas pu se faire, tant la surface impactée était importante (presque 15 hectares). Le reboisement en pin maritime devrait permettre d'assurer une vocation de production adaptée à la station tandis que la réalisation d'un arboretum associant la bagatelle de vingt essences permettra d'apporter une visée expérimentale sur les essences potentiellement adaptées au changement climatique dans ce secteur de la Dordogne.

Signature d'un projet carbone avec TDV Industries à Laval (Mayenne). ▼

© Le Courrier de Mayenne

Des co-bénéfices au-delà du financement carbone

Le carbone est-il pour autant l'unique motivation des entreprises participant à un projet en forêt ?
Quelque difficile qu'ait été leur estimation par le CNPF, **les co-bénéfices demeurent primordiaux, car ils permettent à l'entreprise de communiquer sur le projet outre son bénéfice carbone dans l'atténuation du changement climatique**. La préservation d'une mare forestière, la création d'un arboretum (Dordogne), la création de bordures feuillues paysagères (Puy-de-Dôme), la sauvegarde de la ressource génétique locale du pin de Salzmann (Ardèche), le recours à l'emploi local (Haute-Vienne) ou encore l'intégration du paysage en vue de sa préservation (Lozère ou Vaucluse) sont autant de co-bénéfices environnementaux, sociaux, économiques issus des projets du CNPF. Bien qu'il s'avérât difficile de les quantifier, le CNPF en a réalisé une estimation qualitative (*tableau 1*). Les propriétaires comprennent généralement bien l'importance de ces co-bénéfices, comme l'explique Michel Fanget (ASLGF Combrailles) : « Dans le cadre du projet CLIMAT+ Territoires, une parcelle de 5 600 m² a été plantée uniquement avec des essences feuillues. Deux types d'essences feuillues : d'une part le chêne rouge à 80 % et 20 % de châtaignier. Comme on se trouve quand même en bordure de route et en bordure de pré, il y a tout un aspect biodiversité et paysager qui a été pris en compte ».

Le voyage s'achève en Dordogne, il aurait pu se prolonger dans d'autres départements. De nouveaux projets carbone ont en effet vu le jour (*tableau 2*).

Tableau 2 - Récapitulatif et caractéristiques des projets carbone réalisés par le CNPF.
La dernière colonne correspond au financement apporté par l'entreprise et l'autofinancement supporté par le propriétaire.

Entreprise	Départements	Année	Surface de travaux (ha)	Nombre de propriétaires	Montant estimatif du projet carbone
Neuflize OBC ABN AMRO	Drôme & Isère	2011-2013	40	19	64 000 €
Le Groupe La Poste	Lozère	2015-2019	43,7	22	100 369 €
Le Groupe La Poste	Puy-de-Dôme	2015-2016	10,9	6	30 678 €
Le Groupe La Poste	Haute-Vienne	2015-2019	18	14	47 932 €
Le Groupe La Poste	Ardèche	2015-2020	25	12	99 389 €
Le Groupe La Poste	Dordogne	2016-2019	18	4	64 000 €
Le Tour de France	Vaucluse Alpes-de-Haute-Provence	2017-2018	52,8	9	-
Centre Hospitalier de Montron	Dordogne	2018	0,2	1	1 463 €
Le Groupe La Poste	Rhône	2018-2019	2	1	10 000 €
Le Groupe La Poste	Aveyron (nord)	2018-2020	7,1	1	52 577 €
Le Groupe La Poste	Aveyron (sud)	2018-2019	2,1	1	3 528 €
TDV	Mayenne	2018-2019	2,5	1	5 981 €

NB : Les projets carbone susmentionnés sont réalisés par le CNPF dans le cadre des programmes européens FEDER Vocal et Life Forest CO_2.

En Mayenne, l'entreprise lavalloise du textile engagée au niveau RSE, TDV Industries, a financé un boisement en cèdre de l'Atlas à Montigné-le-Brillant.
Engagé depuis quatre années dans des projets avec le CNPF, le Groupe La Poste a poursuivi son engagement : la Branche Services-Courrier-Colis a apporté son appui à un propriétaire adhérent de l'ASLGF des Monts et Coteaux du Lyonnais tandis que le Réseau La Poste s'est engagé à son tour sur deux projets dans l'Aveyron.

De nombreux autres projets vont éclore en 2019 et dans le futur. Le label Bas-Carbone va apporter un cadre réglementaire national de certification des réductions d'émissions de CO_2. Il pourrait être l'accélérateur tant attendu pour la dynamisation de la gestion de la forêt privée en permettant aux propriétaires de capter de nouveaux financements provenant d'entreprises engagées.

En seulement quelques années, grâce à ces nouveaux partenariats carbone, **le CNPF aura permis la réalisation de plus de 500 000 € de travaux créant de l'économie locale** (en apportant des chantiers aux entreprises de la filière forêt-bois de chaque territoire) pour une surface de 250 ha et aura levé presque 400 000 € de fonds privés ! Et cela ne fait que commencer… ■

À retenir

Le CNPF développe depuis environ cinq ans de nombreux projets carbone : des entreprises engagées financent des travaux forestiers, qui n'auraient pas pu être réalisés. Pour chaque projet, le CNPF estime le gain en séquestration de CO_2 apporté par le nouvel itinéraire sylvicole financé. Le nouveau label Bas-Carbone, agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, certifie la qualité de ces projets.

MOTS-CLÉS : projet carbone, La Poste, changement climatique, partenariat, co-bénéfice.

En savoir +

Sur les projets carbone du CNPF : cliquer sur la rubrique « Nos partenariats carbone » sur le site du CNPF pour :

- accéder à la carte interactive des projets potentiels
- consulter la description des projets contractualisés : https://www.cnpf.fr/n/nos-partenariats-carbone/n:2493
- télécharger la brochure : La forêt au service du climat : La Poste et le CNPF s'engagent pour nos territoires.